

DELIBERATION

N° 2011-91 du 4 octobre 2011

OBJET : Conservatoire du Briançonnais : Convention CDMDT.

Rapporteur : Mme Laurence FINE

Le 4 octobre 2011 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2011 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 32 (jusqu'à la délibération n° 2011-65)
33 (à partir de la délibération n° 2011-66)
31 (à partir de la délibération n° 2011-89)

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votes : 35 (jusqu'à la délibération n° 2011-65)
36 (à partir de la délibération n° 2011-66)
34 (à partir de la délibération n° 2011-89)

M. Didier MARCADET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Renée PETELET représentant M. Gérard FROMM jusqu'à la délibération n° 2011-67, puis M. Gérard FROMM à partir de la délibération n° 2011-68, Mme Claude GIMENEZ (représentant M. Yvon AIGUIER), M. Didier MARCADET (représentant M. Alain NICOLOSO) Mme Francine DAERDEN (représentant Mme Marie Hélène PONSART), M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Aurélie POYAU) Mme Fanny BOVETTO (représentant M. Eric PEYTHIEU), Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2011-66) M. Christian FERRUS (représentant M. Philippe SEZANNE), M. Thierry DUCURTIL, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Pierre BOUVIER (jusqu'à la délibération n° 2011-88) M. Roger GUGLIEMETTI (jusqu'à la délibération n° 2011-88), M. Patrick LESPINASSE (représentant M. Edmond CADET), M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET (représentant M. Philippe STOCKLI), M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Michel ALBERT (représentant M. Xavier CRET), Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Sébastien FINE (représentant M. Christian BREMOND).

Avaient donné pouvoir : M. Guy HERMITTE (excusé) à M. Marc FORNESI
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY
M. Jean-Louis Faure à M. Jean-Pierre SEVREZ

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-157-1 en date du 6 juin 2011, portant compétence en matière de gestion du Conservatoire du Briançonnais (ex. CEAB),

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 décembre 2007, portant convention de partenariat avec le Conseil Général et le Centre Départemental de Musique, Danse et Théâtre des Hautes Alpes pour la période 2008-2010, concernant le Conservatoire du Briançonnais,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 avril 2011, portant application des tarifs d'inscription pour l'année scolaire 2011-2012 et du tarif d'inscription pour les élèves des communes extérieures à la Communauté de Communes du Briançonnais à + 50 %,

Vu la proposition du Conseil Général et du Centre Départemental de Musique, Danse et Théâtre des Hautes Alpes, de reconduire à l'identique la convention Triennale d'Objectifs sur la période 2011-2013, dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, avec une nomenclature des écoles partenaires dispensant des enseignements en musique danse et théâtre et aux établissements, pôle ressource ou conventionnée.

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 15 septembre 2011,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 22 septembre 2011

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

■ Approuve le projet de convention annexé à la présente, portant convention triennale d'objectifs avec le Conseil Général et le Centre Départemental de Musique Danse et Théâtre des Hautes Alpes pour la période 2011-2013, concernant le Conservatoire du Briançonnais,

■ Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention triennale d'Objectifs.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA



Date dépôt S.P. : - 7 OCT. 2011

Date affichage : 11 OCT. 2011